

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil Municipal du 11 avril 2022	04	<input type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input checked="" type="checkbox"/> Information
---	--	---

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée B 160 pour une superficie de 391 m², située 6 Rue Jehanne d'Arc.

Projet de réactualisation du protocole ARTT

Compte-tenu des évolutions règlementaires, notamment le passage de la durée annuelle de travail effectif de 1 600 heures à 1 607 heures à temps complet, Monsieur le Maire explique que ce protocole actualisé a pour objectif, dans le cadre de la loi, de clarifier les règles applicables aux agents travaillant à temps complet.

Après un passage au Comité Technique et approbation en Conseil municipal du 10 janvier 2022, ce protocole s'appliquera, avec un effet rétroactif, à compter du 1^{er} janvier 2022 à tous les agents concernés, à savoir les personnels titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public à temps complet.

Espace cinéraire au nouveau cimetière

Pour donner suite à la création d'un espace cinéraire dans le nouveau cimetière de Montsoreau, il y a lieu de créer un règlement intérieur dudit espace et de fixer les tarifs des concessions pour un emplacement dans le columbarium, pour une caverne ou la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Durée concession	Columbarium	Caverne	Jardin du Souvenir
15 ans	375,00 €	200,00 €	50,00 €
30 ans	700,00 €	350,00 €	sans durée

- Plaque d'inscription en verre acrylique 93mm x 40mm (Stèle) : 35,00 €
- Plaque d'inscription en granit noir 280mm x 70mm (Columbarium + caverne) : 65,00 €

Le règlement dudit espace cinéraire est disponible en mairie.

Clôture du mandat d'études préalables – Quartiers Les Mazières / Rochenard

Monsieur le Maire explique que par convention de mandat d'études préalables approuvé lors du Conseil municipal du 14 mai 2012, la Commune de Montsoreau avait confié à la SODEMEL (Société D'Équipement de Maine-Et-Loire) devenue ALTER Cités, la coordination, le pilotage et le suivi de l'ensemble des études préalables du quartier « Les Mazières ».

Lors du Conseil municipal du 08 juillet 2013 et à l'issue du concours « habiter autrement », la commune de Montsoreau avait approuvé l'avenant n° 1 à la convention du mandat ayant pour objet de retenir le secteur de « Rochenard », comme seul secteur d'études, modifiant de fait le périmètre du mandant d'études préalables approuvé le 14 mai 2012.

Aux termes desdites études, au regard des difficultés techniques et financières que posait cette opération, la commune de Montsoreau n'avait pas souhaité poursuivre l'aménagement de ce secteur.

Ainsi, lors d'une rencontre avec le Responsable de l'Agence, il a été évoqué de clôturer le mandat d'études qui liait ALTER Cités et la collectivité ; le secteur de Rochenard n'étant plus urbanisable.

Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie du 08 mai coïncide avec le marché hebdomadaire et les puces de Montsoreau. Un espace délimité sera installé sur la Place du Mail pour commémorer cette cérémonie.